

Délibération n°
2024.065

Séance du 19/09/2024
N° ordre : 05



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 15
- Excusés : 12
- Votants : 24
dont 9 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	24	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**DOMAINE ET
PATRIMOINE**

Dénomination de voies :
Chemin d'accès à l'A89

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 23/09/2024

Date de télétransmission
en préfecture : 23/09/2024

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf septembre deux mil vingt-quatre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2024

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Henri ROSENDO, Sylvie POLOMACK, Carine PERRIER, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Geoffrey GIBERT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Marie-Paule TOURNADOUR (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), André CHASTAN (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Bernard GILLET (pouvoir donné à Martine JUGIE), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Alain ISELIN), Elisabeth DEJEAN (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Henri ROSENDO), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Céline CHASTIN), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT (pouvoir donné à Carine PERRIER), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités et notamment les articles L. 2121-29, L. 2212-2, L. 2213-28 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L. 113-1 et L. 162-1 ;
Vu la délibération n° 2015.054 du 26/06/2016 décidant de lancer une opération de dénomination de rues et numérotation des habitations sur l'ensemble de la commune et mettre en œuvre une méthodologie d'adressage ;

Vu l'ensemble des délibérations portant dénominations de voies sur les différents secteurs du territoire communal ;

Vu la délibération n° 2019.077 du 28 novembre 2019 récapitulant l'ensemble des dénominations données des voies, rues et places de la commune ;

Considérant qu'il est nécessaire de renommer la voie d'accès A89 ;

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des voies de l'ensemble de la commune ;

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- **DECIDE de renommer la voie d'accès A89, conformément au plan joint, Impasse Le Coustal.**
- **PRECISE que la numérotation de cette voie fera l'objet d'un arrêté municipal.**
- **DIT que cette nouvelle dénomination sera modifiée dans le récapitulatif général des dénominations données à l'ensemble des voies, rues et places de la commune.**
- **AUTORISE le Maire à signer et à prendre tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 19 septembre 2024,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE